

## **Charte de qualité**

En termes de développement durable, la Régie se manifeste par une approche volontariste par la construction de logements « basse énergie » et « passifs », équipés de toits verts, de panneaux solaires, du système de récupération des eaux pluviales, etc.

La charte de qualité est une initiative commune de la Ville de Bruxelles (Régie Foncière) et de son CPAS.

Elle s'inscrit dans une démarche éthique de développement durable, de par une perspective de progrès collectif et volontariste tout en privilégiant l'innovation et la créativité.